



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2024-03

Le Président

Assemblée Plénière du 15 octobre 2024

**Avis conforme sur les taux des redevances de bassin pour la période
2023-2027 proposés par l'ODE dans le cadre du 4^{ème} Programme
Pluriannuel d'Intervention**

L'An deux mille vingt-quatre et le mardi quinze octobre à neuf heures s'est tenue en salle Emile MAURICE à l'Hôtel de l'Assemblée de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Vu la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la directive 1991/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu la loi du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L213-13 à L213-20 ;

Vu le SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures du bassin Martinique ;

Vu la documentation envoyée et la présentation faite ;

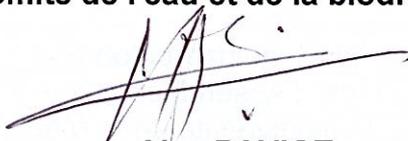
Vu le résultat des votes des membres votants présents et représentés.

D É C I D E

- Article 1 :** De donner un avis conforme favorable sur les taux des redevances de bassin pour la période 2025-2027 proposés par l'Office de l'eau dans le cadre du 4^{ème} Programmation pluriannuelle d'intervention.
- Article 2 :** Les nouveaux taux des redevances de bassin sont annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 15 octobre 2024.

**Le Vice-Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**



Alex PAVIOT

Annexe

Redevance consommation d'eau (abonnés)

	2025	2026	2027
Taux	0,26€/m3	0,26€/m3	0,26€/m3

Redevance performance réseaux eau potable (collectivités)

	2025	2026	2027
Taux (avant modulation)	0,16€	0,04€	0,04€

Redevance performance systèmes d'assainissement (collectivités)

	2025	2026	2027
Taux (avant modulation)	0,25€	0,09€	0,09€

Redevances non concernées par la réforme : taux inchangés

Redevance	assujettis	assiette	Taux en vigueur
Prélèvement sur la ressource en eau	Producteurs eau potable	Volume d'eau prélevée dans le milieu	0,05€/m3
	Irrigants		0,005€/m3
	Autres activités économiques		0,025€/m3
Pollution non domestique	Activités économiques dépassant un seuil de pollution émise (Code de l'Environnement L213-10-2)	Pollution émise	Au plafond de la loi pour tous les paramètres
Pollution diffuse	Vendeurs de produits phytopharmaceutiques	Quantité de matière active	Selon les catégories de produit (LF)

Redevances sans assiette en Martinique

Redevance	assujettis	assiette
Stockage d'eau en période d'étiage	Propriétaires de stockage de plus d'un million de m3 dans le lit d'un cours d'eau	Pas d'ouvrage concerné
Protection des milieux aquatiques	Pêcheurs en rivière	Pêche en rivière interdite

LF : Loi de finances